



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GILHOC SUR ORMEZE

Procès verbal de la séance du 27/04/2021

En exercice: 11
Présents: 11
Absents: 0
Votant: 11

DATE DE CONVOCATION: 22/04/2021

DATE D’AFFICHAGE: 22/04/2021

Présents: *Mesdames CANEL Monique, LE FEVER Jennifer, MAZARD Vanessa, RICOUX Catherine, VIAU Monique et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, Joly Jean-Pierre, MAILLE Emmanuel, NERON Julien, VALLA Max*

Après l'arrivée de tous les membres du conseil municipal, le maire ouvre la séance à 20h35. Compte tenu des mesures sanitaires actuellement en vigueur, le maire propose au conseil municipal que la séance se tienne à huit clos.

Approbation du compte rendu du 30 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération: N°2021/017- LOYER LE RELAI DE L'ORMEZE

Vu le bail commercial signé avec Mme TRAVERSIER Odile relatif à la location d'un local commercial dans le centre du village pour l'exercice d'un Bar épicerie multi-services.

Suite à l'épidémie de Coronavirus qui s'est propagée en France imposant par arrêtés ministériels et préfectoraux à la fermeture de bar et de restaurants relevant de secteurs non essentiels.

La commune souhaite accompagner et encourager en accordant une exonération de loyer par délibération ,

Le Maire propose au conseil municipal en raison des mesures sanitaires COVID-19 d'exonérer deux mois de loyer à 1€ symbolique.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal:

DÉCIDE: d'exonérer les loyer du Relais de l'Ormèze pour deux mois Avril et Mai le loyer sera de 1€ symbolique ,

DIT: que l'exonération se chiffre au total pour les deux mois à 398€ TTC.

**

Délibération: N°2021/018 PARTICIPATION ESCRIME ECOLE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École sollicitant une participation à l'intervention d'un professionnel pour 6 séances d'escrime du 30 Avril au 11 Juin 2021. Le coût financier s'élève à 329,52€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de payer la totalité de la facture pour un montant de 329,52€

PRÉCISE que cette année la commune n'a pas participé au transport de piscine car les cours ont été annulés en raison du contexte sanitaire. Exceptionnellement participera à la totalité de la facture.

**

Délibération: N°2021/019 Site internet

Depuis quelques années le site de la commune n'a pas connu une mise à jour. Madame Monique VIAU et Messieurs Max VALLA et Jean-Pierre JOLY ont rencontrés Madame MOSER et les Campagnols pour une refonte du site.

Madame MOSER propose de refaire une refonte du site à partir de celui qui est actuellement et propose une formation aux élus pour qu'ils interviennent directement, elle peut se déplacer si nous le souhaitons.

Les Campagnols propose les même services mais à distance.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal:

DÉCIDE: d'accepter le devis de Madame MOSER

DIT: le coût financier sera de 700€ TTC

**

Délibération: N°2021/020 Utilisation de la cuisine de la Mairie par les Boulangers

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur FERNANDEZ le locataire de la boulangerie d'utiliser la cuisine de la Mairie. Cela implique de fermer la porte de la mairie et d'ouvrir une porte entre la boulangerie et la cuisine .

Monsieur FERNANDEZ propose 50€/Mois pour l'utilisation de cette pièce.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal:

APPROUVE la demande de Monsieur FERNANDEZ.

DIT que les travaux pourront être réalisés par les employés communaux et des élus.

**

Délibération: N°2021/021 RÉSERVE INCENDIE

M Le Maire expose que la réserve incendie est nécessaire et obligatoire pour l'ouverture de la salle polyvalente. Avec le plan de relance nous pourrions bénéficier d'une aide allant jusqu'à 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE: Que le Maire fasse une demande de subvention auprès DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux).

DIT: que le coût des travaux s'élève à 24 600€ TTC

**

Points travaux :

* Salle polyvalente: Les travaux avancent le carrelage est finit et les faïences sont en train d'être posées. Les plafonds seront bientôt terminés.

Le Maire fait part d'un problème avec la porte coupe feu doit être revue avec les entreprises .

Julien NÉRON nous fait le point du matériel qui va être commandé pour équiper la salle polyvalente.

*Voirie: Suite aux compétence de la Communauté de Commune de Lamastre une enveloppe nous est donné pour réalisé les travaux. Pour 2021 le montant est de 56000€ TTC

Le Maire et Rosan COMBET en charge de voirie soumettent à l'équipe municipale les projets de voirie 2021 qui pourront être réalisés:

- Chemin de Ladreyt
- Chemin de Chevenier et la grande côte

Pour un coût global de 58 836 € TTC. Le Maire et Monsieur COMBET demande de rallonger le chemin de Chenevier,

Monsieur le Maire précise qu'il faudra envisager un enrochement à la sortie de BESSIN à prévoir dans les travaux de voirie de l'année prochaine.

**

Divers:

- Ressources Humaines: Messieurs MOULET Thierry et ERSANT Mickaël sont employés communaux sur la commune depuis quelques mois le Maire et l'équipe municipale apprécient leur travail.

- L'ASG souhaite faire l'acquisition d'un arrosage automatique. L'Association sportive souhaite que la commune participe aux frais. Une rencontre est prévue prochainement.

- Madame DELOCHE la maman de Monique VIAU aura 100 ans le 02 Mai. Pour la doyenne de la commune le Maire a informé la presse le Dauphiné libéré et l'Hebdo de l'Ardèche pour un article. Et une composition florale lui sera remise pour marquer cet événement.

Fin 22h45

Le 3 Mai 2021
Le Maire ,Amédée BLANC